



**PIECES A FOURNIR POUR UNE PREMIERE DEMANDE
DE CARTE D'IDENTITE D'ETRANGER
POUR**

**TRAVAILLEURS – RETRAITES – FEMMES AU
FOYER – DIRECTEURS DE SOCIETE -- ONG ETC**

- 1°) Une demande manuscrite signée, avec un numéro de téléphone, adressée au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique;
- 2°) Une photocopie du passeport avec les pages portant le cachet « arrivée » et « visa » ;
- 3°) Un casier judiciaire du pays d'origine de moins de trois mois ;
- 4°) Un extrait de naissance ou une fiche d'état civil ;
- 5°) Une copie de la quittance de versement de la caution de rapatriement ou toute autre pièce justificative comme :
 - ❖ Une copie de dispense de versement de la caution ;
 - ❖ Une assurance de rapatriement ;
 - ❖ Un arrêté ministériel portant accord de siège ;
 - ❖ Un protocole d'accord entre l'organisme et l'état du Sénégal ;

6°) Un justificatif des moyens de subsistances qui peut être :

- ❖ La carte de pension ou le bulletin de paie ou les retraités ou tout document pouvant éclairer le Ministre de l'Intérieur sur les moyens d'existence.
- ❖ Le Registre de commerce + NINEA + carte commerçante + quitus fiscal ; ou le statut de la société + quitus fiscal ou le contrat de travail visé à l'inspection du travail ;

7°) Un certificat de mariage ou certificat de prise en charge légalisé.

8°) Photocopie de la carte d'identité d'étranger ou du récépissé de dépôt du conjoint (e) ou tuteur.

9°) Un certificat de visite médicale établi au Sénégal.

10°) Un certificat de résidence fait à la mairie ou à la préfecture.

11°) Un timbre fiscal de 15.000f.

12°) Trois (03) Photos d'identité.

NB : Certaines pièces mentionnées varient en fonction du statut du requérant.



REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'INTERIEUR
DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
DIRECTION DE LA POLICE DES ETRANGERS ET DES TITRES DE VOYAGES



DIVISION DE LA POLICE DES ETRANGERS



**PIECES A FOURNIR POUR UNE PREMIERE
DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE D'ETRANGER
POUR**

ELEVE OU ETUDIANT

- 1°) Une Demande manuscrite signée, adressée au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
- 2°) Une photocopie du passeport avec les pages portant le cachet « arrivée » ou « visa »
- 3°) Un casier judiciaire du pays d'origine de moins de trois mois
- 4°) Un extrait de naissance ou une fiche d'état civil
- 5°) Un certificat d'inscription de l'année académique en cours délivré par un établissement agréé par l'état du Sénégal
- 6°) Une attestation ou certificat de prise en charge légalisé
- 7°) Une attestation ou certificat de confirmation de la prise en charge délivrée par la représentation diplomatique à Dakar du pays d'origine
- 8°) Un justificatif des moyens de subsistance du tuteur
- 9°) Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport du tuteur
- 9°) Un certificat de visite médicale du Sénégal
- 10°) Certificat de résidence fait à la mairie ou préfecture

NB : Certaines pièces mentionnées varient en fonction du statut du requérant.



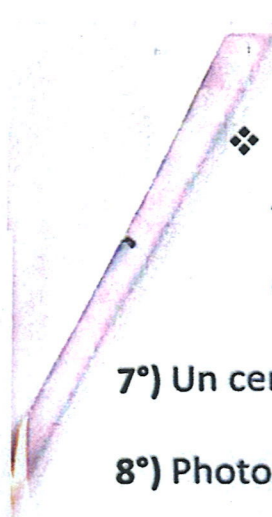
DIVISION DE LA POLICE DES ETRANGERS



**PIECES A FOURNIR POUR UNE PREMIERE DEMANDE
DE CARTE D'IDENTITE D'ETRANGER
POUR**

VOLONTAIRES -- MISSIONNAIRES -- RELIGIEUX

- 1°) Une demande manuscrite signée, avec un numéro de téléphone, adressée au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- 2°) Une photocopie du passeport avec les pages portant le cachet « arrivée » et « visa » ;
- 3°) Un casier judiciaire du pays d'origine de moins de trois mois ;
- 4°) Un extrait de naissance ou une fiche d'état civil ;
- 5°) Une copie de la quittance de versement de la caution de rapatriement ou toute autre pièce justificative comme :
 - ❖ Une copie de dispense de versement de la caution ;
 - ❖ Une assurance de rapatriement ;
 - ❖ Un arrêté ministériel portant accord de siège ;
 - ❖ Un protocole d'accord entre l'organisme et l'état du Sénégal ;
 - ❖ Une attestation de mission Evangélique ou de l'Archidiocèse.
- 6°) Un justificatif des moyens de subsistances qui peut être :



❖ Le Registre de commerce + NINEA ou le statut de l'Association ou tout document pouvant éclairer le Ministre de l'Intérieur sur les moyens d'existence.

7°) Un certificat de mariage ou certificat de prise en charge légalisé.

8°) Photocopie de la carte d'identité d'étranger ou du récépissé de dépôt du conjoint (e) ou tuteur.

9°) Un certificat de visite médicale établi au Sénégal.

10°) Un certificat de résidence fait à la mairie ou à la préfecture.

11°) Un timbre fiscal de 15.000f.

12°) Trois (03) Photos d'identité.

13°) Attestation d'appartenance (Association / Congrégation)

NB : Certaines pièces mentionnées varient en fonction du statut du requérant.



REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'INTERIEUR



DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
DIRECTION DE LA POLICE DES ETRANGERS ET DES TITRES DE VOYAGES

DIVISION DE LA POLICE DES ETRANGERS



**PIECES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE
RENOUVELLEMENT OU REACTUALISATION DE CARTE
D'IDENTITE D'ETRANGER
POUR**

**TRAVAILLEURS – RETRAITES – FEMMES AU FOYER –
DIRECTEURS DE SOCIETE -- ONG ETC**

- 1°) Une demande manuscrite signée, avec un numéro de téléphone, adressée au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.
- 2°) Une photocopie du passeport.
- 3°) Une photocopie de la Carte d'Identité d'Etranger, Récépissé ou certificat de perte pour réédition.
- 3°) Un casier judiciaire Sénégalais de moins de trois mois.
- 4°) Une copie de la quittance de versement de la caution de rapatriement ou toute autre pièce justificative comme :
 - ❖ Une copie de dispense de versement de la caution ;
 - ❖ Une assurance de rapatriement ;
 - ❖ Un arrêté ministériel portant accord de siège ;
 - ❖ Un protocole d'accord entre l'organisme et l'état du Sénégal ;
 - ❖ Un arrêté portant agrément de l'ONG...etc.

un justificatif des moyens de subsistance qui peut être :

- ❖ Le Registre de commerce, NINEA et/ou carte commerçant, quitus fiscal ; ou le statut de la société et le contrat de travail visé à l'inspection du travail ;
- ❖ La carte de pension ou le bulletin de paie pour les retraités ou tout document pouvant éclairer le Ministre de l'Intérieur sur les moyens d'existence.

6°) Un certificat de mariage ou certificat de prise en charge légalisé.

7°) Photocopie de la carte d'identité d'étranger ou du récépissé de dépôt du conjoint (e) ou tuteur ou tutrice.

8°) Certificat de visite médicale établi au Sénégal.

9°) Certificat de résidence fait à la mairie ou préfecture.

10°) Timbre fiscal de 15.000 f.

11°) Trois (03) Photos d'identité.

NB : Certaines pièces mentionnées varient en fonction du statut du requérant.



REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTRE DE L'INTERIEUR
DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
DIRECTION DE LA POLICE DES ETRANGERS ET DES TITRES DE VOYAGES



DIVISION DE LA POLICE DES ETRANGERS



**PIECES A FOURNIR POUR UN RENOUVELLEMENT OU
REACTUALISATION DE CARTE D'IDENTITE
D'ETRANGER
POUR**

VOLONTAIRES -- MISSIONNAIRES -- RELIGIEUX

- 1°) Une demande manuscrite signée, avec un numéro de téléphone, adressée au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- 2°) Une photocopie du passeport avec les pages portant le cachet « arrivée » ou visa ;
- 3°) Un casier judiciaire du Sénégal de moins de trois mois ;
- 4°) Une copie de la quittance de versement de la caution de rapatriement ou toute autre pièce
Une copie de dispense de versement de la caution ou une assurance de rapatriement ;
 - ❖ Un accord de siège ou un protocole d'accord entre l'organisme et l'état du Sénégal ou statut de (l'association ou l'Organisme) ou un Arrêté provisoire ou un Récépissé de Déclaration ;
 - ❖ Une attestation de mission Evangélique ou de l'Archidiocèse ;
 - ❖ Un arrêté portant agrément de l'ONG...etc.
- 5°) Un justificatif des moyens de subsistances qui peut être :
 - ❖ Le Registre de commerce et NINEA ou le statut de l'Association

❖ La carte de pension ou le bulletin de paie ou les retraités ou tout document pouvant éclairer le Ministre de l'Intérieur sur les moyens d'existence.

6°) Un certificat de mariage ou certificat de prise en charge légalisé.

7°) Photocopie de la carte d'identité d'étranger ou du récépissé de dépôt du conjoint (e) ou tuteur.

8°) Un certificat de visite médicale établi au Sénégal.

9°) Un certificat de résidence fait à la mairie ou à la préfecture.

10°) Un timbre fiscal de 15.000f.

11°) Trois (03) Photos d'identité

12°) Attestation d'appartenance (Association / Congrégation)

NB : Certaines pièces mentionnées varient en fonction du statut du requérant.